

comme ils devraient l'être, et sont trop souvent payés d'ingratitude — monnaie dont la circulation est illimitée, comme l'on sait. — Mais ils font mieux de ne pas s'en tenir au droit strict, d'autant plus que cette attitude aurait pour résultat inévitable de replonger les fabriques dans l'ancien chaos. Tout curé a suffisamment de loisirs pour ce travail extra, et avec un peu de nerf, peut facilement arriver à faire rentrer tous les deniers dûs à sa fabrique, à temps pour présenter sa reddition des comptes à la fin de chaque année.

Nous avons déjà dit que toutes les ordonnances de la dernière visite épiscopale, sauf une, furent mises à exécution avec assez de bonne grâce. L'ordonnance qui resta lettre morte, il est facile de le deviner, avait trait à la construction d'un nouveau presbytère. Les paroissiens, en majeure partie, se montrèrent têtus comme des Bretons, et rien ne put les décider à agréer la demande si raisonnable qui leur était faite. Cependant, trois ans plus tard, ils devaient se condamner eux-mêmes, en admettant l'impossibilité de réparer le vieux presbytère, et en consentant à en bâtir un nouveau.

Le 4 août 1846, M. Proulx, mort curé de Ste Marie de la Beauce, et alors curé de Saint-Antoine, fut délégué par l'archevêque de Québec, et chargé de soumettre à l'approbation des paroissiens du Cap-Santé le projet de construction d'un nouveau presbytère. Le délégué choisi en cette circonstance était bien à la hauteur de sa mission, et il aurait certainement réussi à ramener la majorité des contribuables à de meilleurs sentiments, si le parti pris n'eût rendu toute entente impossible. Leur siège était fait depuis longtenps, et M. Proulx échoua complètement. Le principal représentant de l'opposition, qui ne manquait pas de savoir vivre, parla en termes très convenables. Trop intelligent pour ne pas comprendre qu'il plaidait une mauvaise cause, il commença par protester, *sérieusement*, des dispositions bienveillantes de la paroisse à l'égard du curé, puis il déclara qu'elle voulait bien lui fournir une résidence convenable, et qu'il suffisait pour cela de réparer le vieux presbytère. La forme de l'argumentation valait mieux que le fond, car il était généralement admis que la construction d'un nouveau presbytère s'imposait, et serait moins dispendieuse que la réparation d'une bicoque devenue inhabitable. Cette attitude n'était, en résumé, qu'une tangente pour marquer un acte d'insubordination.